

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

de ~~_____~~, Echens, et Scublens, et Vuilleangeaux.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

~~_____~~, Village, Village, hameau.
neutre

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune. Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de promasens } de Joseph Mouney. de Jacques Pache.

d. District

de Rue

e. Canton

de Fribourg.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Savoir d'Echens. La circonférence de quart contient six maisons, qui forme la Commune, et le ressort de l'école.

Scublens, la circonférence du premier quart d'heure contient 12 maisons, celle du 2nd sept, celle du 3^{me} trois. Vuilleangeaux de deux maisons pour 4^{me} quarts d'heure en circonférence.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Savoir, Echens, du ressort de l'école d'Echens

Scublens, Vuilleangeaux du ressort de l'école d'Ecublens.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

puisque le seul village à l'école, par conséquent elle n'a pas de distance avec quel qu'autre.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Savoir sept, soit garçons ou filles.

Les enfans qui assiste et qui sont du ressort de l'école, ne sont éloigné de la maison où se fait l'école que d'un quart d'heure en circonférence, ceux de Vuilleangeaux sont éloigné d'une bonne demi mi lieu. Savoir 24 d'Ecublens, avec deux autres qui ne sont du ressort. Plus cinq de Vuilleangeaux.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Savoir, Echens, et Ecublens, à celle de promasens, de Rue, d'Ursy. &c.*
- a. Leurs noms, *c'est à dire les Commune où se fait l'école, Promasens, Rue, et Ursy. &c.*
- b. Leurs distances réciproques. *Promasens éloigné d'Echens, d'un petit quart d'heure, et d'Ecublens, de demi heure. Rue de deux quart d'heure. Ursy d'une lieue. &c.*

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *La lecture soit française et latine, ou à la plume l'écriture et l'Arithmétique. &c. et le Catéchisme.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *On tient l'école toute l'année excepté les temps de vacances qui commencent au Mois de juillet à la S. Marie Magdelaine 22 du^{1er} Mois et finissent à nôtre D. du Mois de j^uin qui est le 8 du même Mois.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Echens ce sont, Les pensées sur les vérités de la Religion, le Chrétien priant, le C. mourant, le Catéchisme du diocèse et les tablettes ou alphabet. Ecublens Histoire du vieux et du nouveau testament, l'instruction de la jeunesse, les P. sur les v. de la religion. Civilité Chrétienne, heures, diurnal, et autres avec le Catéchisme du Diocèse. &c.*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? *De la manière suivante dans les deux Communes, le plus savant commence la leçon et la poursuit jusqu'à un point final, après le sens fini d'un discours, ou à la fin des période lorsqu'elle sont trop longue, et après l'aliéna, précède d'une lettre Capitale, et les autres poursuivent de la même façon jusqu'à ce que la leçon soit finie. &c.*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *à Echens l'école dure chaque jour un heure ou un heure et demi. à Ecublens l'école se fait pendant le temps consécutif d'environ 3 heures. &c.*
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *Les garçons sont divisés d'avec les filles, dans les deux Communes. Les petits qui commencent à syllaber sont de la 1^{re} Classe, ceux qui l'ont de la 2^{de} et ceux qui l'ont, et font l'Arithmétique de la 3^{me} &c.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs. *Régent d'école d'Echens, d'Ecublens, et associé avec celui de promasens pour l'école.*
- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Les communes. et les pères de familles, en choisissant pour Régent par le Consentement d'un chacun, et avec l'agrément du pasteur.*
- b. D'où est-il? *De promasens.*
- c. Son nom *Joseph Laurent Dervey.*

(3)

- d. Son âge. *Jeun de 18 ans 9 mois &c.*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *N'ayant point de famille, n'étant pas encore marié.*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *d' Echens depuis le 14 de janvier 1798. d' Ecublens depuis le 8 du mois de janvier en 1798.*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Nul part, n'ayant jamais exadé la maison paternel, assistant aux écoles de mon endroit, en faisant, l'agriculture et travaux, et l'office de Clerc d'Eglise.*
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *Oui, la fonction de Clerc d'Eglise.*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?
 a. En hiver, } *d' Echens 7. d' Ecublens 24. de Vuilleangeaux 5.*
 b. En été, } *Soit en hiver " environ une et en été gar- vaintain en cons ou filles. " été, et en hiver 24, soit garçons ou filles.*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *Les dites Communnes ne possede point de biens fonés.*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? *Nom.*
- b. Quelle en est la valeur? *puisque les dites Communnes n'ont point de ces effets, par conséquent on n'en peut pas exprimer la valeur, ni la source.*
- c. Source des revenus. *Nom.*
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?
Echens paye 5.2urs pour y admettre leurs enfants. Ecublens, chaque Communiers paye 16 Sols par an pour l'école.
- 15°. Bâtiment de l'école.
 a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
Les dites Communnes n'ont point de maison Communales pour l'école; Mais à ce défaut les Communnes sont chargés de fournir les maisons pour les écoles. Seulement une chambre, aperi en bon état.
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?
Nom, Mais les Communnes.
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.
les Communnes, et les propriétaires qui les possede.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

D'Échens 10 *luc.* D'Écublens 17 *luc.* petits, et tout

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En Argent

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Ne provenant nullement de dixmes, stenses foncière &c.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

Mais des sommes payées par les différents comme il est dit ci dessus.

c. Fondations?

Les dites communes tire à chacune 5 *luc.* provenant d'une fondation faite à ce sujet. faite par un Citoyen Nôcier nom pas de Caisses Communales.

d. Caisses communales?

ni de biens d'église.

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

Les pères de familles d'Échens donne une piécette par enfant qui a atteint l'âge de sept ans; et ceux d'Écublens paye deux piécette par tête; et ceux de Vuilleangeaux un petite *luc.* par chaque enfant envoie à l'école.

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Mais n'ont pas de biens fonds, ni excepté d'un capitaux à chaque Commune formé de 100 *luc.* dont l'intérêt et de 5 *luc.* petits de fondation.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

A Promesses le 27 Mars 1799
Joseph Laurent Dervey, Régent.

M. Régent de l'école de promesses
ne peut pas aller à l'école
à cause de son état de santé
il a écrit par écrit dans ce jour
à l'Agent de l'école de promesses
et l'Agent de l'école de promesses
a écrit au Préfet National
à l'Agent de l'école de promesses
à l'Agent de l'école de promesses